



Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques

L'avenir de nos régimes à prestations déterminées

Pierre Bergeron, FICA, FSA
18 et 19 avril 2013

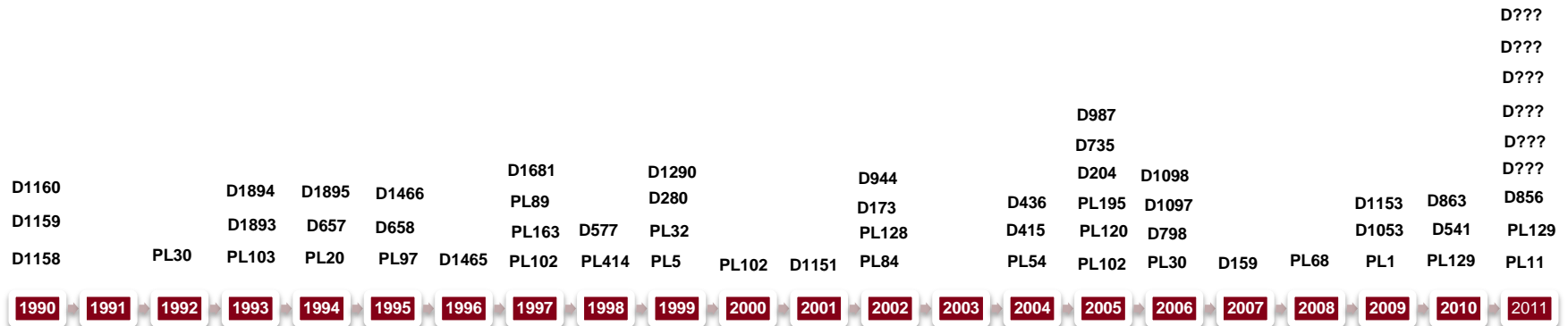
Où en sommes-nous?... Questions et constats...

- Régimes de retraite à prestations déterminées (PD) de plus en plus matures et déficitaires... 41 G \$ sur base de solvabilité au 31 décembre 2012... dont 26 G \$ pour les régimes assujettis...
- La démographie, l'augmentation des espérances de vie et les perspectives plus sombres pour le futur en termes de rendement entraînent aussi des coûts plus élevés...
- Nous tentons de comprendre nos erreurs passées... et pourquoi nous n'avons pas utilisé tous les outils à notre disposition afin d'assurer la pérennité et l'équité de nos régimes...
- La crise de 2008 est-elle la grande responsable de nos malheurs? Sert-elle de prétexte afin de mettre fin aux régimes PD?
- Quels moyens **sont ou seront** à notre disposition pour assurer la viabilité et l'équité intergénérationnelle de nos régimes?
- **CONSTAT : les régimes de retraite à prestations déterminées, l'un des moyens les plus efficaces d'épargner pour la retraite, sont menacés**

Mise en contexte... à quoi la crise est-elle due?

- La jeunesse des régimes, les règles fiscales ou comptables, et même l'optimisme extrême (dans certains cas!)...
- Outre les objectifs-retraite, les caisses de retraite ont servi à la gestion de la main-d'oeuvre (départs anticipés), aux bonifications en série, aux congés de cotisation, bref, aux partages des surplus... d'une richesse accumulée... sous l'hypothèse d'un enrichissement futur...
- Aggravation au fil des ans par de faibles taux d'intérêt, une longévité accrue, une instabilité des rendements du marché et l'incertitude quant aux congés de cotisation et à la propriété des surplus
- Peu de régime ont mis en place une politique de financement indiquant notamment l'objectif-retraite, les réserves requises, les tests de sensibilité, de crises ou encore des mesures de projections aux fins de comprendre et gérer les risques sous-jacents
- Le tout dans un contexte législatif de réaction (surplus, congés de cotisations, mesures d'allégement, gouvernance, nouvelles règles de financement, etc.) plutôt que d'action proactive... **nos gouvernements seront-ils proactifs aujourd'hui?**

Évolution de la législation depuis 1990 au Québec...



La décennie
« surplus »

Rendement médian des caisses
de retraite : 11,1 %

La décennie
« déficit »

Rendement médian des caisses
de retraite : 5,1 %

Source : Avenir des régimes complémentaires de retraite, mettre la table pour une réflexion éclairée, 2011, M. Georges Langis, Régie des rentes du Québec

L'objectif de remplacement de revenu

Objectif de remplacement du revenu

- Règle générale (conclusion de diverses études) :
 - 70 % du dernier salaire brut pour maintenir le même niveau de vie
- Varie selon le niveau de salaire
- Varie selon les besoins et objectifs à la retraite
- Pourquoi pas 100 %? Dépenses qui diminuent...
- Par contre, les besoins des retraités vont de pair avec l'inflation
- Les régimes publics **ne permettent pas**, règle générale, d'atteindre ces objectifs
- Les véhicules individuels **non plus** (REER)

Sources de revenus à la retraite

Le troisième étage

- Régimes de retraite
- Épargnes personnelles (REER, etc.)

Le deuxième étage

- Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le premier étage

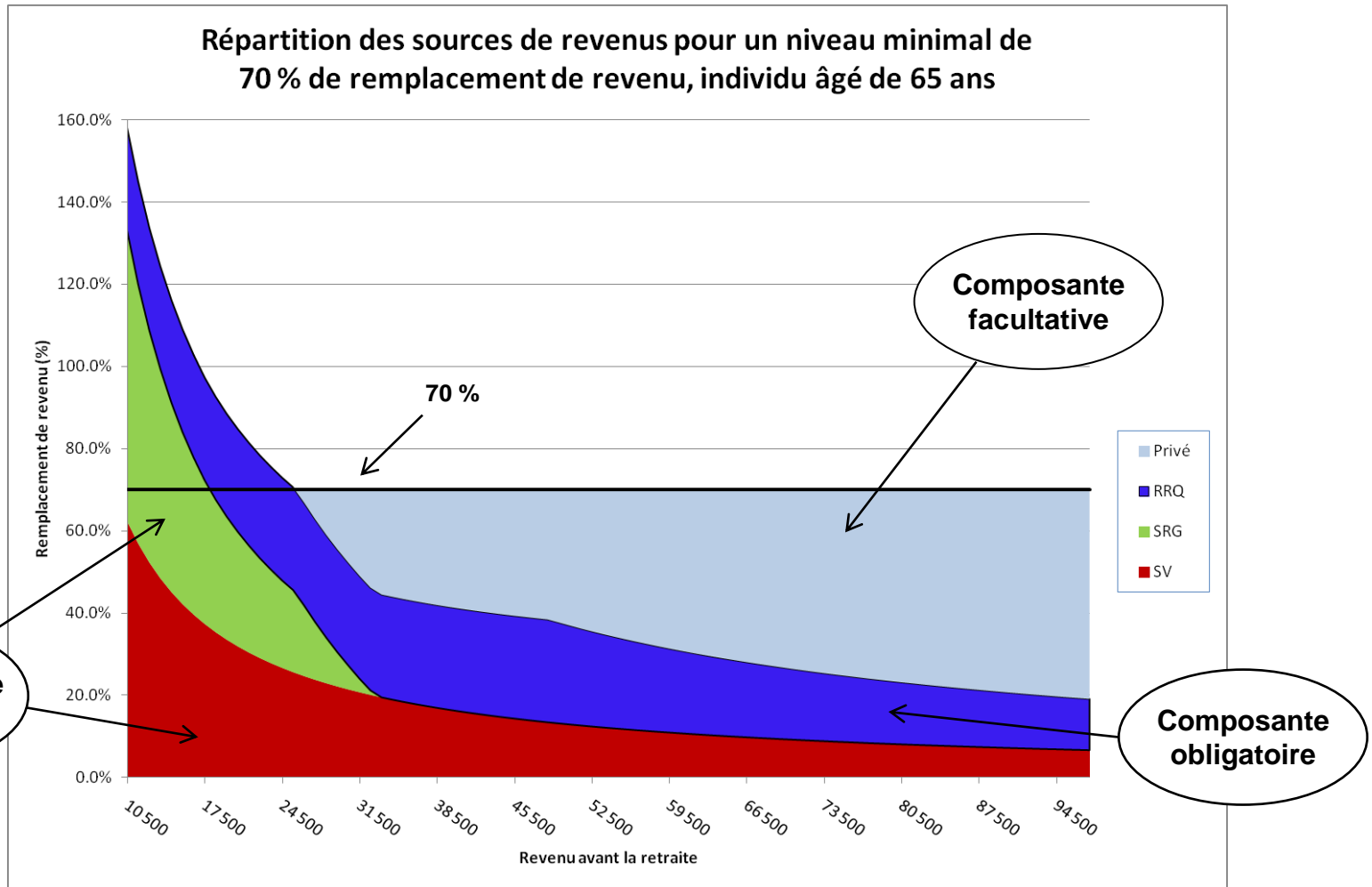
- Sécurité de la vieillesse (fédéral) et le SRG



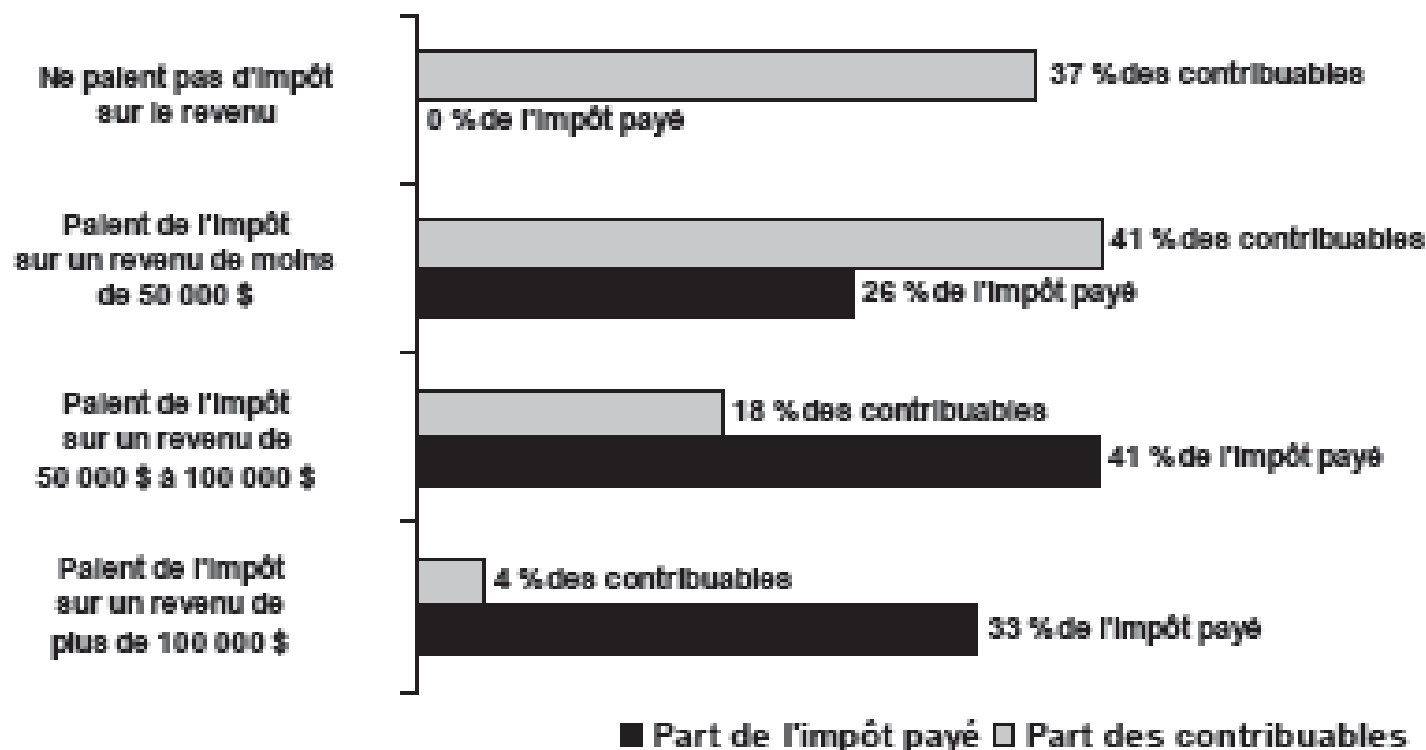
Sources de revenus à la retraite (provenant des régimes publics)

Salaire brut	RRQ 2013 Maximum	PSV 2013	Total annuel (65 ans)	Taux de remplacement de revenu
45 000 \$	10 635 \$	6 552 \$	17 187 \$	38 %
55 000 \$	12 150 \$	6 552 \$	18 702 \$	34 %
60 000 \$	12 150 \$	6 552 \$	18 702 \$	31 %
70 000 \$	12 150 \$	6 552 \$	18 702 \$	27 %
85 000 \$	12 150 \$	6 552 \$	18 702 \$	23 %

Répartition des sources de revenus à la retraite

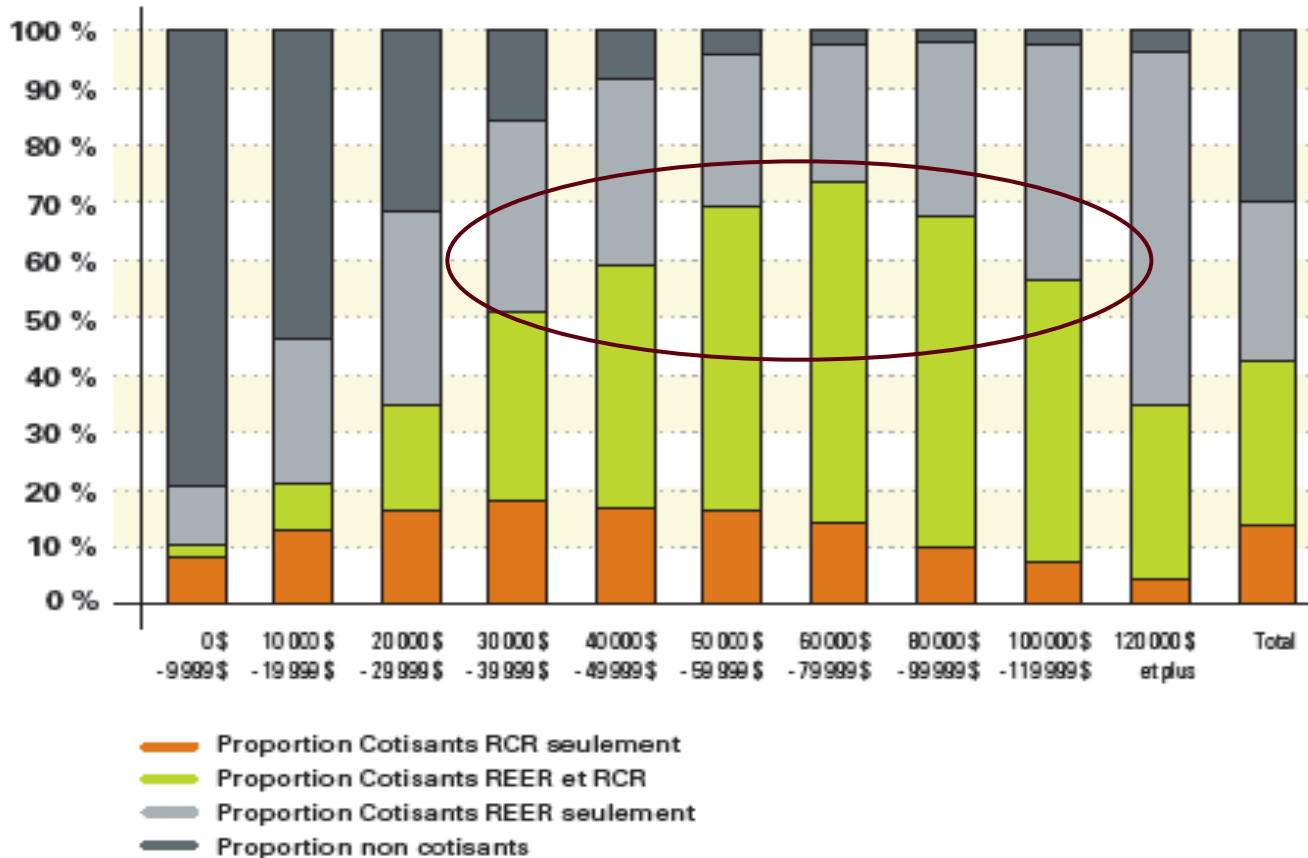


Répartition des contribuables et de l'impôt à payer selon la tranche de revenu total (en pourcentage du total)



Source : Publication : Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2009, produit par le ministère du Revenu et le ministère des Finances du Québec

Répartition des travailleurs québécois de 30-54 ans selon leur revenu de travail et leur participation à un régime enregistré d'épargne de 2003 à 2007, travailleurs salariés et autonomes

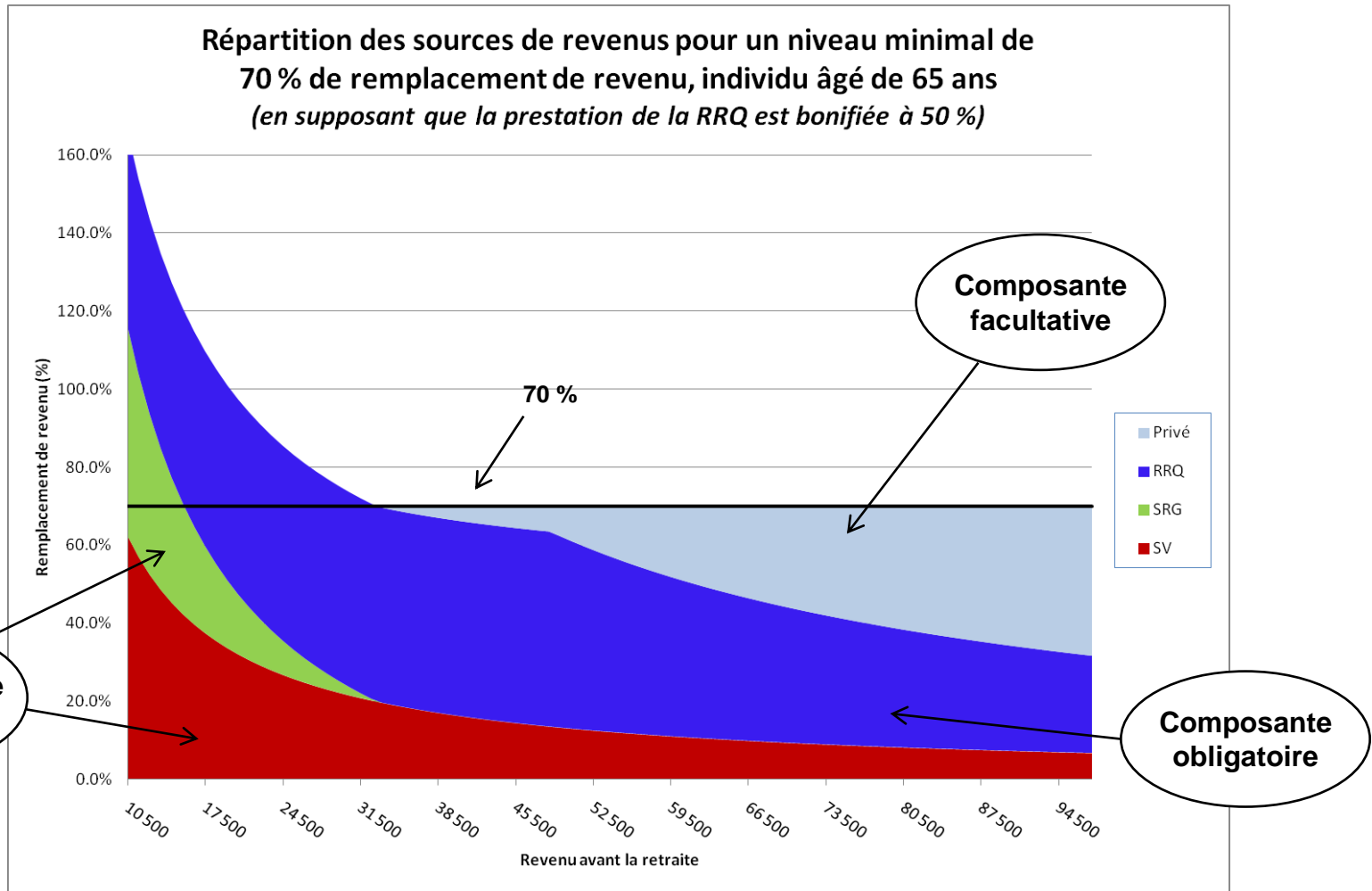


Source : Rapport de la Commission Nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus

Les limites de nos régimes publics...

- La mise à niveau en fonction de l'inflation fait en sorte que le niveau de remplacement de revenu diminue au fil des ans pour les futurs retraités... pression accrue sur le troisième étage...
- Réduction politique (PSV de 65 à 67 ans...)... pression accrue sur les futurs retraités... transfert direct sur le troisième étage...
- Rééquilibrage du RRQ : moins de bénéficiaires, plus de cotisations... pour la nouvelle génération... encore...
- Bref, encore plus important dans le futur d'avoir de bons régimes de retraite privés
- Il est normal que ceux non adéquatement couverts par les régimes publics puissent bénéficier de véhicules fiscaux afin de planifier leur retraite
- Devrait-on bonifier le RRQ? Va-t-on faire le débat?

Et si on bonifiait le RRQ : diminution évidente de la pression à long terme sur les régimes privés...



L'importance du troisième étage... et des régimes PD

Avantages des régimes à prestations déterminées

- Plus grande prévisibilité des prestations
- Plus de sécurité et moins de risque pour les participants
- Meilleure gestion de la main-d'œuvre
- Meilleur rendement du capital investi (selon la RRQ, les régimes PD ont obtenu en moyenne près de 3 % de plus en rendement annuel que les REER...)
- Mutualisation des principaux risques (investissements, survie) sur une très longue période : a contrario, les régimes à cotisation déterminée sont "contre nature" en termes de risque-rendement...
- Meilleure protection en matière de retraite

Avantages des régimes à prestations déterminées

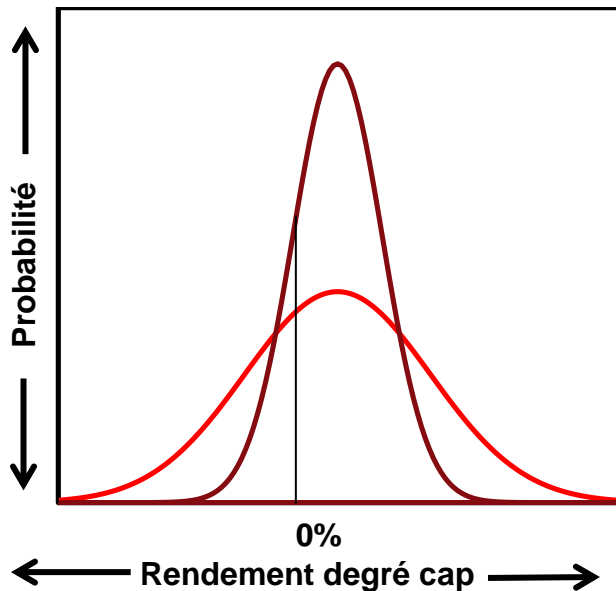
- Avantages économiques accrus pour la société et l'économie
 - Gains d'efficacité des marchés financiers
 - Capacité d'investir dans des catégories d'actifs délaissées par l'administrateur moyen
 - L'élément « long terme » de ces régimes peut permettre de financer des projets d'investissement d'envergure à taux de rendement concurrentiels

Les mesures possibles de gestion de risque...

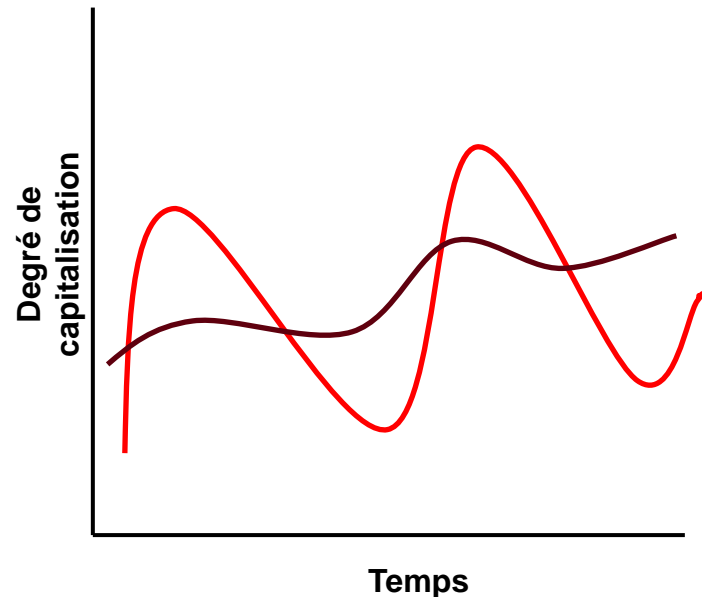
Il faut mieux définir et gérer les risques...

- Développer une stratégie d'investissement en lien avec les engagements (le passif)
- Aligner la sensibilité des actifs avec celle du passif
- Gérer son budget de risque
- Adopter une politique de financement en lien avec les objectifs-retraite

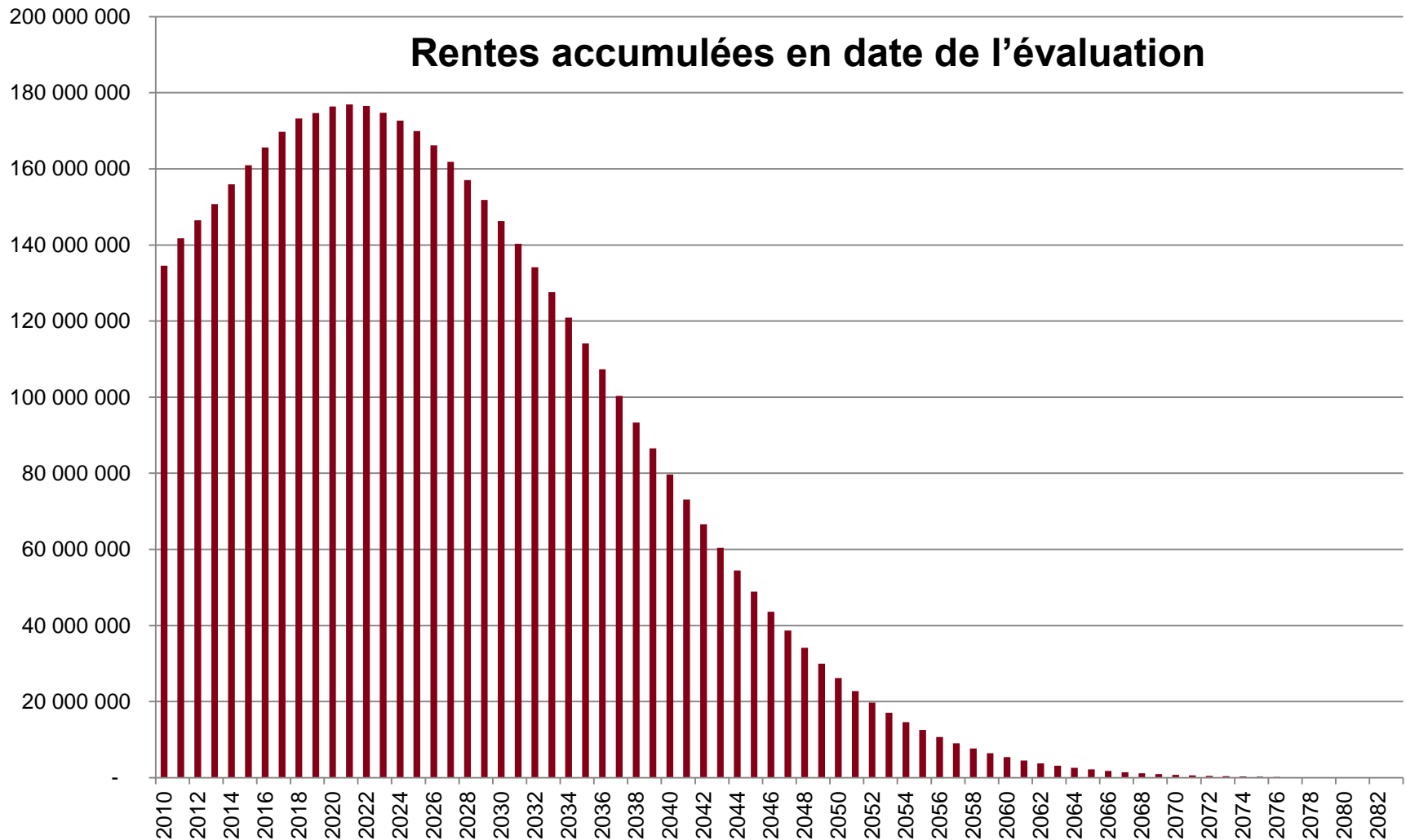
Une dispersion moins grande des degrés de capitalisation espérés...



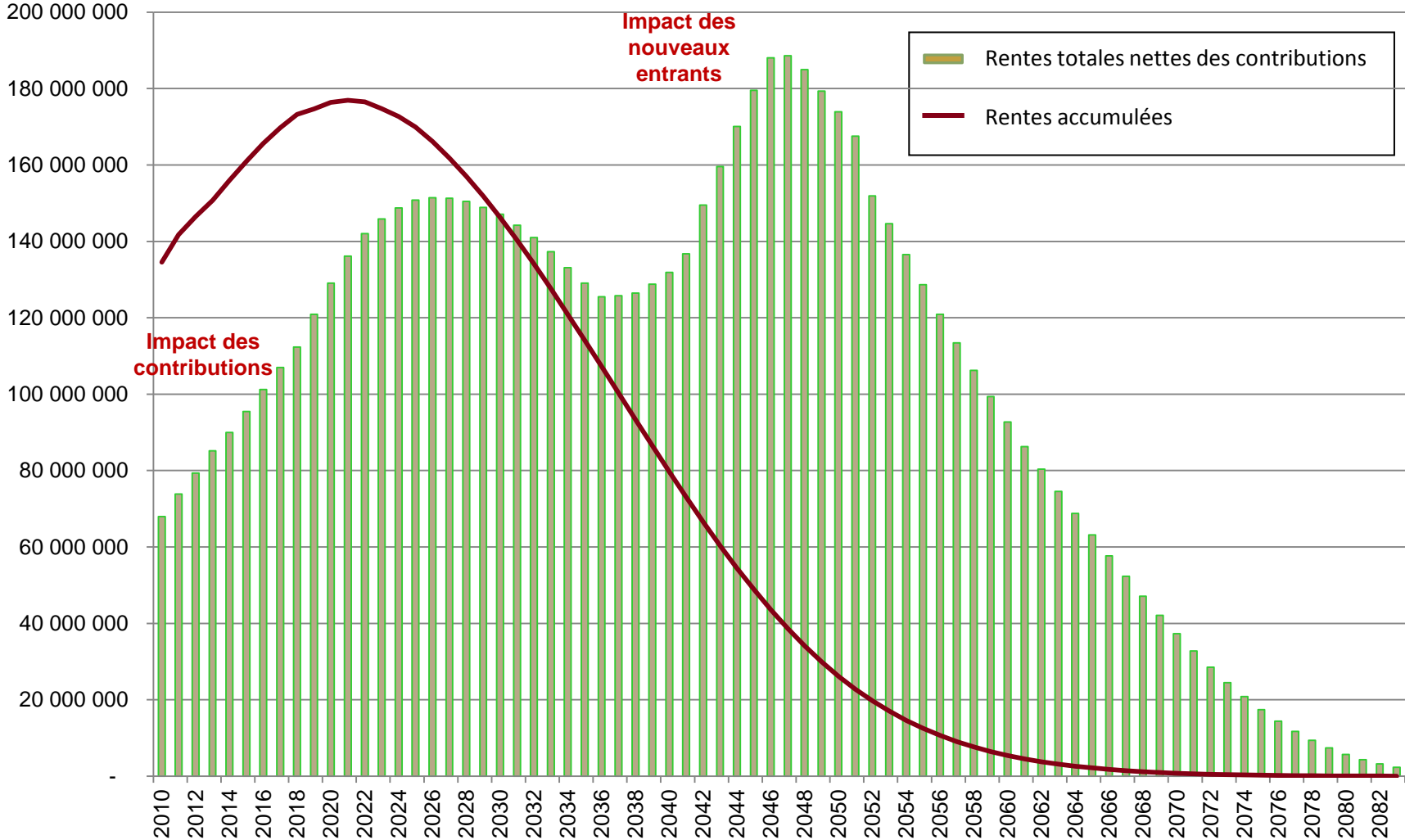
...implique une volatilité moins grande du bilan et des cotisations requises...



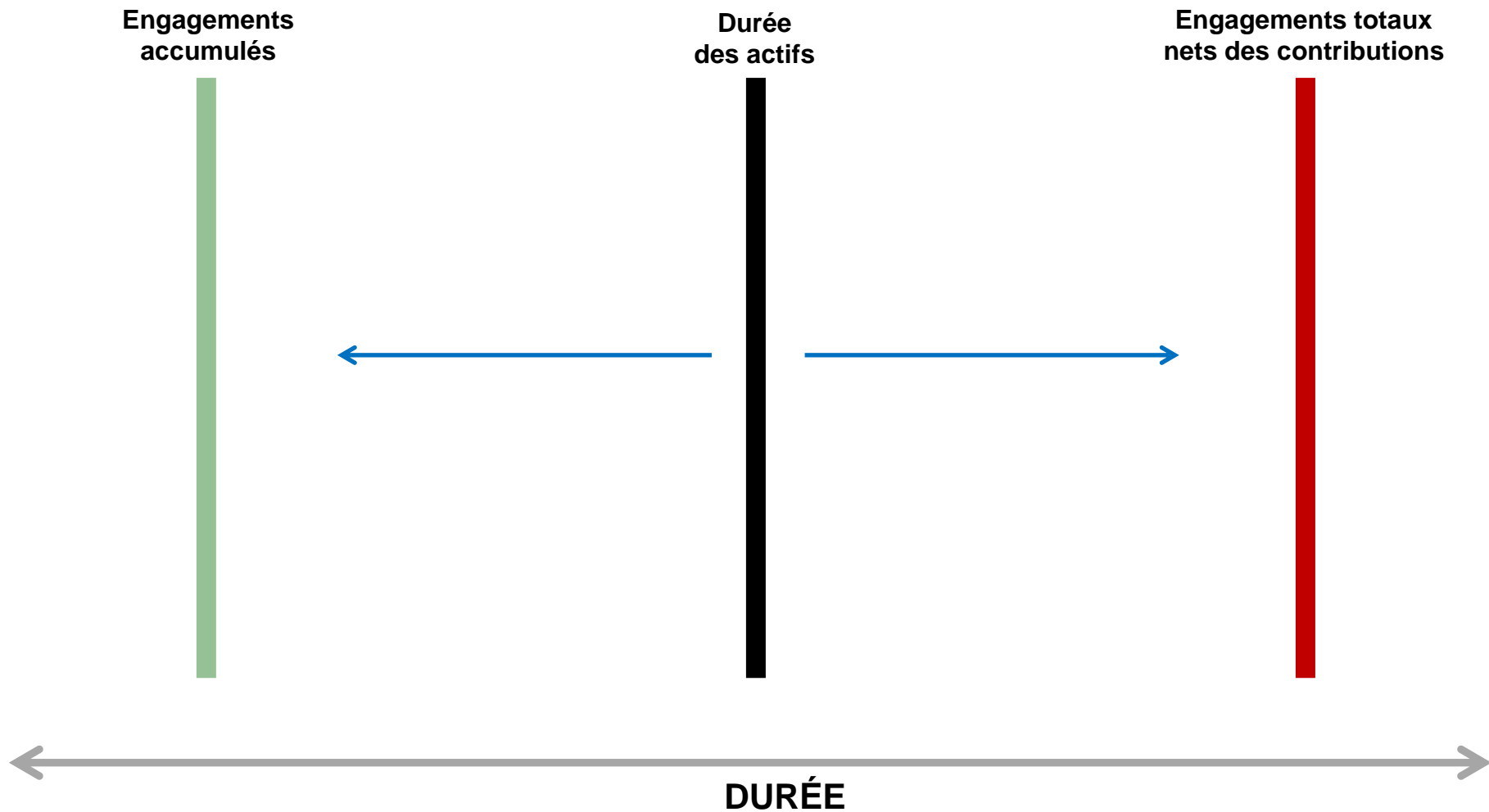
Nos vrais engagements : nos rentes à verser...



Avoir une vision à long terme... l'impact du futur...



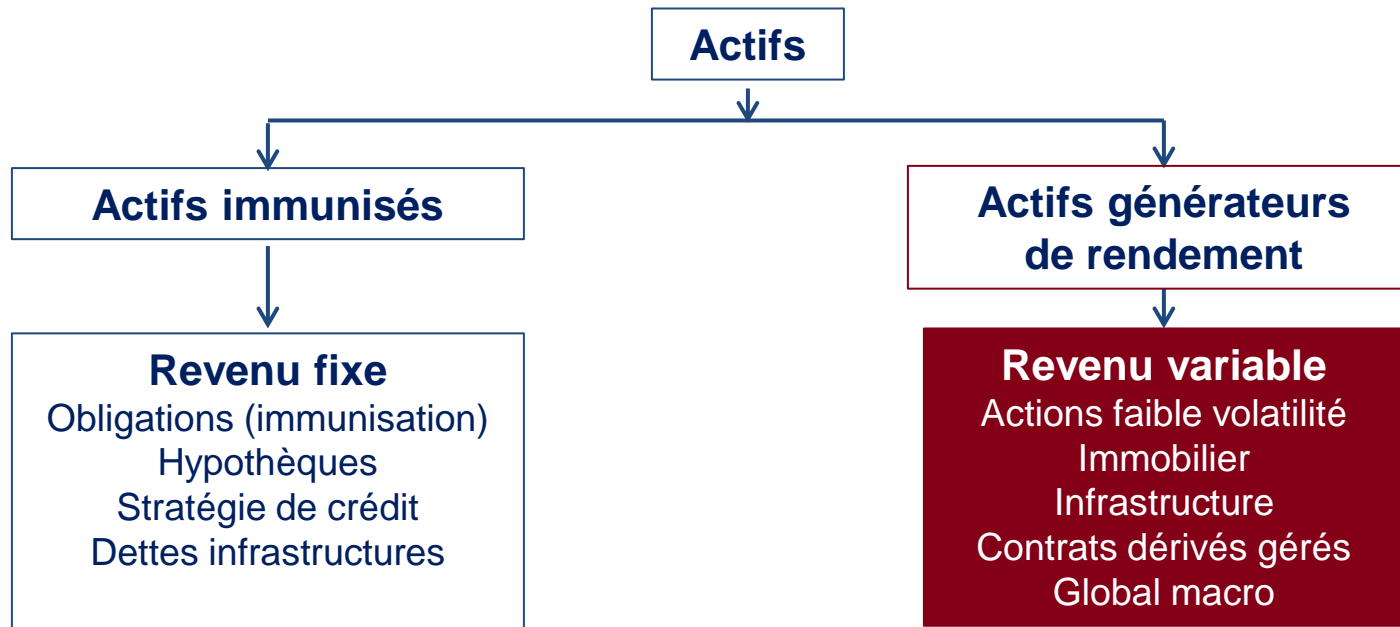
Durée des actifs sous gestion sera fonction de cette réalité...



Gestion des actifs... gérer son budget de risque...

$$\frac{\text{Actifs}}{\text{Engagements}} = \frac{\text{Actifs "immunisés"}}{\text{Engagements}} + \frac{\text{Budget de risque}}{\text{Engagements}}$$

- Stratégie d'investissement inclut des placements alternatifs
- Actifs immunisés et des **Actifs générateurs de rendements (Budget de risque)**

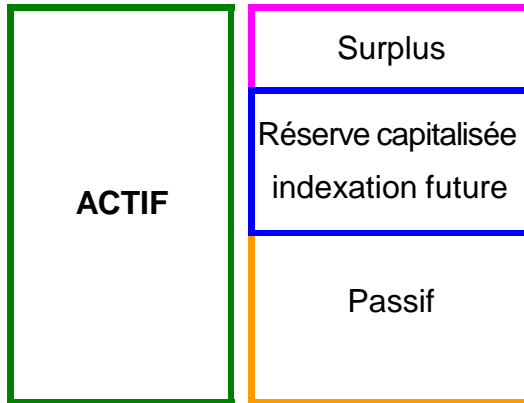


Nos engagements : gestion des risques relatifs

- Redéfinir les objectifs-retraite en fonction des besoins propres (âge à la retraite, niveau de la rente, etc)
- Prioriser la préservation du pouvoir d'achat des rentes (avant et après la retraite) et création de réserves à ces fins
- Capitalisation adéquate (\$ neufs) non seulement des bénéfices de base, mais aussi de ceux découlant de l'objectif-retraite (exemple : indexation)
- Minimiser les sources de pertes pour les éléments non capitalisés (retraites subventionnées, etc.)
- Mise en place d'une politique de financement (utilisation des gains, niveau des réserves, etc.)

Capitalisation d'une réserve pour indexation – Illustration des règles de financement

Évaluation actuarielle en surplus

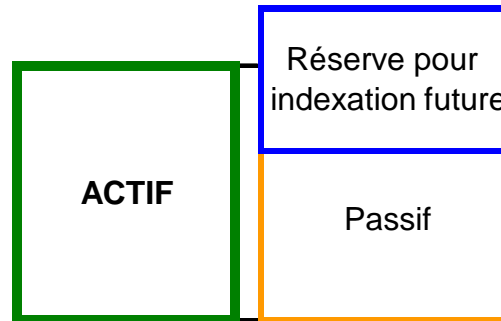


Aucun changement de cotisation

Utilisation du surplus selon la politique de financement

Exemples : indexation prioritaire, création de réserves, etc.

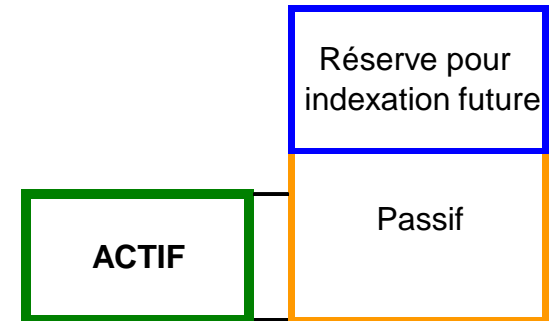
Évaluation actuarielle ni en surplus ni en déficit



Aucun changement de cotisation

Indexation des rentes selon la politique de financement

Évaluation actuarielle en déficit

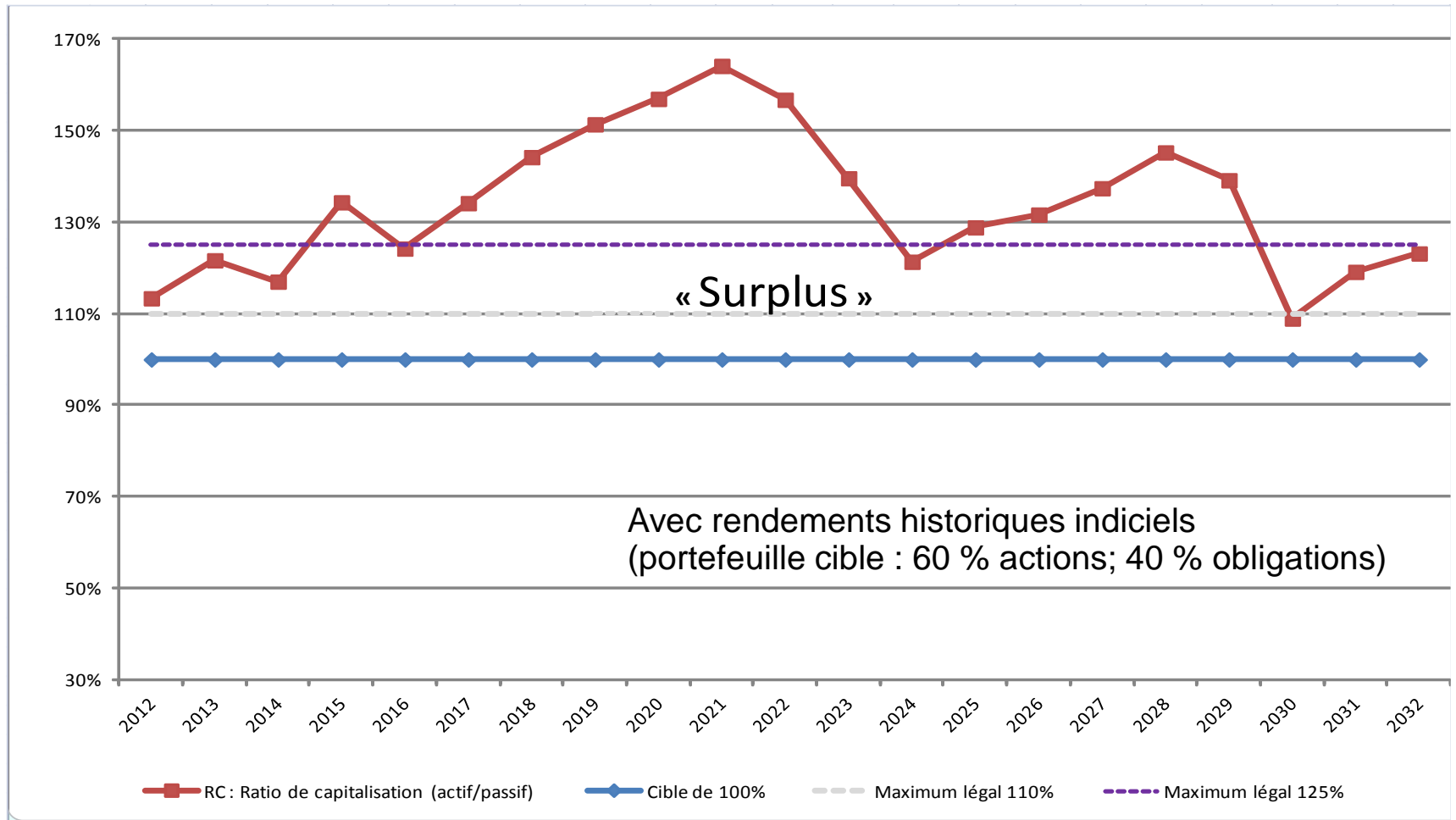


La cotisation doit être augmentée pour amortir le déficit sur 5 ans (ou 15 ans si le régime est solvable)

Le déficit correspond au manque d'actif pour combler le passif de base et celui relatif aux indexations passées accordées (et non aux indexations futures)

Aucune indexation permise

Simulation du ratio de capitalisation – Régime avec réserve capitalisée pour indexation pré et post retraite



-Rendement:	17,98%	4,94%	25,29%	1,64%	18,04%	17,58%	14,75%	13,15%	13,83%	3,47%	-4,02%	-6,88%	13,45%	9,20%	11,52%	12,85%	2,21%	-16,71%	16,20%	9,88%	0,17%	
-Indexation:	2,00%	2,00%	2,00%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%

Constats

- Ratio de capitalisation supérieur à 100 %
 - **Avec une capitalisation** de l'indexation sur base permanente
 - Indexations accordées
 - Indexation utilisée supérieure au taux historique
 - Rendements élevés au cours des 10 premières années de la projection
 - **Illustre l'importance de conserver des réserves avec les rendements excédentaires**
 - **Évidemment, sous l'hypothèse qu'on peut conserver de telles réserves (règle du 125 %... mais possible d'augmenter la réserve d'indexation sous une hypothèse plus prudente... rien n'est impossible!)**

- Évolution de diverses données financières
 - L'actif sous gestion passe de 15 M \$ à 170 M \$
 - Les cotisations annuelles varient de 3,6 M \$ à 6,2 M \$

Sommaire : plan de travail et éléments à considérer

- Revue de l'objectif-retraite et des prestations promises : Identification des principaux risques liés à la conception du régime et analyse des risques démographiques, équité intergénérationnelle, etc.
- Avoir comme objectif de diminuer la volatilité des cotisations requises au fil des ans
- Appariement partiel des actifs avec les engagements (avec mesures transitoires)
- Gérer son budget de risque
- Mise en place d'une politique de financement (capitalisation adéquate, réserves, etc.)
- Mise en place d'un programme de rétention de la main-d'œuvre... pourquoi pas?
- **Les outils actuellement disponibles sont puissants... quoique dans certains cas, des modifications réglementaires mineures sont requises... va-t-on les obtenir?**

En conclusion...

Tendances à l'effet de...

- Réduire les prestations de base promises pour le futur ou pour les nouveaux employés
- Introduire des prestations cibles (et ciblées !) ou mettre en place des régimes à cotisation déterminée
- Partager les risques (coûts)
- Hausser les cotisations salariales
- Mettre en place des outils législatifs permettant d'utiliser certains nouveaux outils
- **Est-ce la bonne approche en termes d'équité intergénérationnelle? Les régimes publics sont moins généreux pour le futur... les régimes privés subissent aussi cette pression à la baisse... et on a pas encore parlé du coût des soins de santé...**

Vers un meilleur avenir?

- Les Québécois n'économisent pas suffisamment en prévision de leur retraite
- Le Canada jouit d'un des meilleurs systèmes de pension au monde, mais moins de 20 % seulement des travailleurs du secteur privé sont encore protégés par des régimes PD (si on exclut le RRQ), ce qui contraste avec le fait que la grande majorité des travailleurs du secteur public en ont un
- Il est préférable de sauvegarder et d'améliorer les régimes de retraite PD que d'en permettre l'érosion constante
- Les régimes PD sont dans l'intérêt de tous – il faut travailler à les sauvegarder et à favoriser leur retour en force, un nivellement par le bas n'est pas souhaitable
- **La protection des prestations dépend d'une conception adéquate de l'objectif-retraite, d'un financement solide de celui-ci et d'une bonne gestion globale des risques**

Vers un meilleur avenir?

- Le législateur autorisera-t-il le recours à des fonds de sécurité de retraite indépendants des fonds de retraite PD, mais complémentaires?
- Les prestations non provisionnées seront-elles un jour protégées en les traitant de la même manière que le sont les salaires non payés dans le cadre des procédures de faillite ou de restructuration?
- Les normes de solvabilité ne devraient-elles pas être revues? Allégées? Exempter certains régimes? Pourquoi les RRFS sont-ils assujettis? Et les régimes interentreprises?
- Un fonds provincial d'assurance ne devrait-il pas voir le jour, permettant ainsi d'abaisser les cibles de solvabilité à financer?
- Ne devrions-nous pas bonifier le RRQ afin d'alléger la pression sur les régimes privés dans le futur?
- Va-t-on apporter les correctifs réglementaires requis aux fins de pouvoir pleinement utiliser les moyens de gestion de risque dont nous bénéficions déjà présentement?

Nous en saurons plus sous peu...

**M. D'Amours nous communiquera
le résultat des travaux de son groupe
de travail dans quelques minutes...**

Annexe : Politique de financement

Politique de financement (exemple BSIF)

- Pourquoi une politique de financement?
 - **But** : Accumuler un actif suffisant pour verser les prestations promises
 - Exigence de financement favorise de façon générale la sécurité des prestations
 - Recherche d'une stabilisation de la cotisation d'une année à l'autre

- **But de la ligne directrice** : Fournir des directives sur l'élaboration et l'adoption d'une politique de financement
 - Distinction à faire entre la politique de placement et la politique de financement
 - Politique de placement = Objectifs et attentes de l'administrateur pour investissements et gestion de l'actif
 - Politique de financement = Objectifs du promoteur du régime en matière de financement et méthode pour les atteindre
 - Politique de financement n'est pas requise par la législation, alors que la politique de placement l'est
 - Bonne pratique de gouvernance

Politique de financement

- Élaboration d'une politique de financement
 - Avantages d'en avoir une :
 - Amélioration de la détermination, compréhension et gestion des facteurs de risque qui ont une incidence sur les exigences de financement (variabilité) et la sécurité des prestations
 - Plus de rigueur quant aux décisions relatives au financement
 - Accroître transparence des décisions / meilleure compréhension à l'égard du financement
 - Fournir des directives à l'actuaire au moment de choisir des méthodes et hypothèses actuarielles

Politique de financement

- Contenu d'une politique de financement
 - Objectifs de financement / Facteurs de risques appréhendés / Tolérance au risque
 - Contenu type d'une politique jugé exemplaire par l'ACOR
 - Aperçu du régime
 - Objectifs de financement
 - Principaux risques auxquels le régime est exposé
 - Facteurs de volatilité du financement et gestion des risques
 - Fourchettes cibles de financement
 - Mécanismes de partage de coûts
 - Utilisation de l'excédent en capitalisation
 - Méthodes, hypothèses et rapports actuariels
 - Fréquence des évaluations
 - Surveillance
 - Politique de communication
 - Si certains éléments sont abordés dans la politique de placement, y référer pour éviter les doublons

Politique de financement

- Considérations particulières pour les régimes de retraite interentreprises (ou autres types de régime comportant des caractéristiques similaires) :
 - De façon générale, on rajustera les prestations plutôt que les cotisations, afin de refléter le niveau de capitalisation du régime
 - Pour ces régimes, l'administrateur est la plupart du temps responsable de l'adoption de la politique de financement
 - On doit tenir compte du fait que l'administrateur n'a pas de contrôle sur le niveau des cotisations versées au régime
 - Décrire la démarche pour :
 - Établir niveau de prestations et restructuration des niveaux de prestations, le cas échéant
 - Utilisation du surplus
 - Équité intergénérationnelle

Références externes

- *Rééquiper maintenant le système de pensions canadien défaillant, pour un meilleur avenir - Les actuaires canadiens préconisent des changements, 2009, Institut canadien des actuaires*
- *Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, 2007*
Institut canadien des actuaires
- *Ordonnance de l'Institut canadien des actuaires pour soigner un système de pensions canadien défaillant, 2007, Institut canadien des actuaires*
- *Avenir des régimes complémentaires de retraite, mettre la table pour une réflexion éclairée, 2011, M. Georges Langis, Régie des rentes du Québec*
- *Rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, 2011, Commission nationale...*
- *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2009 - Publication, ministère du Revenu et ministère des Finances du Québec*
- *Forum sectoriel – Régimes de retraite de 2013, Bureau du surintendant des institutions financières*
- *Ligne directrice sur la politique de financement des régimes de retraite, 15 novembre 2011, Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR)*

À propos de PBI...

Notre expertise

- Des services-conseils personnalisés et innovateurs offerts avec une approche de partenariat

P

Retraite

- Services-conseils :
- Conception et instauration de régimes
- Conception et révision de politiques de prestations et de financement
- Accompagnement stratégique
- Évaluations actuarielles et estimés de coûts
- Conformité législative
- Conseils en gouvernance
- Services administratifs :
- Tenue des dossiers
- Rapprochement des données
- Dépôt des documents auprès des gouvernements
- Calcul et traitement des prestations
- Relevés annuels
- Communications avec les participants

B

Assurances collectives

- Services-conseils :
- Conception et instauration de régimes
- Sélection et gestion des fournisseurs
- Négociations et renouvellement des contrats
- Gestion des risques
- Recherche d'options de financement
- Évaluations actuarielles
- Rédaction et mise à jour de la documentation du régime
- Suivi de l'expérience
- Communication des avantages sociaux

I

Gestion de l'actif

- Services-conseils :
- Rédaction et révision de politiques de placement
- Examen et sélection des gestionnaires de placement
- Suivi de la performance
- Gestion des risques :
- Études de risque incorporant le passif et l'actif
- Modélisations de l'actif et du passif
- Solutions intégrées en matière de risques de sous-capitalisation du régime
- Recherche et évaluation de nouveaux produits et de nouvelles stratégies
- Formation aux fiduciaires.

Nous joindre

MONTREAL

Pierre Bergeron

465, rue McGill, bureau 200
Montréal QC H2Y 2H1

Téléphone : 514-317-2338
Sans frais : 1-877-748-4826
Télécopieur : 514-281-6945

TORONTO

Clive Morgan

2020 Winston Park Drive
Suite 200
Oakville ON L6H 6X7

Téléphone : 905-829-4244
Télécopieur : 905-829-2726

VANCOUVER

Tony Williams

Suite 1070, One Bentall Centre
505 Burrard Street, Box 42
Vancouver, BC V7X 1M5

Téléphone : 604-687-8056
Sans frais : 1-877-687-8056
Télécopieur : 604-687-8074

www.pbiactuariat.ca